

Déroulé de l'intervention

1. Prise de contact suite au traitement de la demande
2. Rencontre, échange et observations avec l'équipe
3. Élaboration et validation du plan d'intervention
4. Aide à la mise en œuvre du plan d'intervention
5. Suivi et préconisations
6. Évaluation et fin d'intervention

La durée d'intervention est de 6 mois

(possibilité de renouvellement, une fois, sur accord du demandeur et d'EMA 03)

Pour vos demandes d'intervention, vous pouvez suivre la procédure disponible sur notre site internet :

www.ema03.fr

Qui peut faire une demande :

- Les parents ou la famille
- Le bénéficiaire adulte
- Les établissements et services médico-sociaux et/ou les médecins
- Les établissements scolaires

Partenaire du CRA pour la gestion des demandes

Le Centre Ressources Autisme a pour mission :

- D'accueillir, orienter, conseiller
- De participer au diagnostic
- De former et infirmer
- De mettre en réseau
- De participer à la recherche

Centre Ressources Autisme
CHU rue Montalembert
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1

Pour nous contacter :

Équipe Mobile Autisme 03
71 route de Saulcet, 03500 Saint
Pourcain sur Sioule
07.76.39.11.95

ema03@asso-sagess.fr
www.ema03.fr

Septembre, 2021

EMA 03



Équipe Mobile Autisme 03

ENFANTS ET ADULTES



Équipe Mobile Autisme 03

Le contexte

La création de l'Équipe Mobile Autisme 03 s'inscrit dans le cadre du 3ème plan national en faveur de l'autisme 2013/2017.

L'Équipe Mobile Autisme 03 :

- Soutient et renforce les compétences et savoirs faire des accompagnants.
- Apporte un appui technique et son expertise aux familles et professionnels.
- Favorise la mise en place des bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS).
- Intervient en milieu de vie ordinaire, à domicile et/ou en établissement.

L'intervention d'EMA 03 s'adresse à toute personne présentant un TSA ou accompagnant des enfants et/ou adultes présentant un TSA.

L'Équipe Mobile Autisme 03 intervient sur l'ensemble du département de l'Allier.



L'Équipe Mobile Autisme 03 intervient en direction des adultes et des enfants présentant des troubles du spectre autistique ayant été diagnostiqués, en cours de diagnostic ou pour lesquels il existe une forte présomption.

Informations pratiques

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'équipe est composée d'éducateurs spécialisés et d'un psychologue. Elle peut faire appel de façon ponctuelle à des personnes ressources (par ex. ergothérapeutes, orthophonistes, médecins, travailleurs sociaux, masseurs-kinésithérapeutes, psychomotricien, ...)

LES MODALITÉS FINANCIÈRES

Aucune participation financière, ou autre contrepartie, n'est demandée aux usagers dans le cadre de l'intervention d'EMA 03.

LA DEMANDE D'INTERVENTION

Les demandes doivent être effectuées sur le site du CRA (www.cra-auvergne.com). Ce dispositif a pour objectif de centraliser les demandes venant de la totalité de la région.

EMA 03 ne peut intervenir sans qu'une demande ait été effectuée via le CRA

Les demandes sont ensuite étudiées, afin de déterminer le dispositif le plus compétent pour traiter la demande (CRA ou EMA 03)

